

VILLE DE CHANDLER

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 7 décembre 2009, à 19h30, à l'Hôtel de ville, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, maire, madame la conseillère Louise David et messieurs les conseillers Robert Smith, Michel St-Pierre, Denis Michaud, Gilles Lambert et Noël Huard.

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général.

RÉSOLUTION NUMÉRO 091207.360

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL – APPROBATION

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Noël Huard, appuyé de monsieur le conseiller Gilles Lambert et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2010, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19h30 :

- | | |
|---|---------------------------|
| ♦ 11 janvier | ♦ 1 ^{er} février |
| ♦ 1 ^{er} mars | ♦ 5 avril |
| ♦ 3 mai | ♦ 7 juin |
| ♦ 5 juillet | ♦ 16 août |
| ♦ 13 septembre
(6 : Fête du travail) | ♦ 4 octobre |
| ♦ 1 ^{er} novembre | ♦ 6 décembre |

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roch Giroux,
Directeur général

VRAIE COPIE CONFORME

Donnée à Chandler,
Ce 9^{ième} jour de décembre 2009